

L'inspecteur de l'éducation nationale
Vincent MICHELAT
Téléphone 03 89 33 31 76
Mél. ce.0680122N@ac-strasbourg.fr
Inspection de l'éducation nationale
Circonscription de Mulhouse 1
Cité administrative - Bâtiment C
12 rue de Coehorn
68091 MULHOUSE

à

*Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs,
Mesdames et Messieurs les enseignants,*

Mulhouse, le mardi 6 novembre 2018

Note de service n°4

Fonctionnement des RASED

Nom	Émargement	Nom	Émargement

Cette note de service est portée à la connaissance de tous les enseignants de l'école, y compris les remplaçants et les personnels des RASED.

1. Organisation des RASED pour l'année 2018-2019	2
a) Secteurs d'intervention des psychologues scolaires	2
b) Secteurs d'intervention des maîtresses E.....	2
c) Modalités de fonctionnement.....	3
Psychologues scolaires	3
Maître E	4
2. Installation d'un pôle ressource de circonscription.....	4
a) Finalités du Pôle ressource.....	4
b) Membres du Pôle ressource	5
c) Modalités de mise en œuvre	5
d) Agenda prévisionnel	5
e) Ethique de fonctionnement	5

1. Organisation des RASED pour l'année 2018-2019

En fonction des personnels disponibles dans la circonscription, voici les secteurs d'intervention des différents membres des RASED de Mulhouse 1.

a) Secteurs d'intervention des psychologues scolaires

Psychologue scolaire	Secteur d'intervention
<p>Mme Elisabeth Colas</p> <p>EE Thérèse 66, rue Ste Thérèse 68200 MULHOUSE</p> <p>Tél. : 03.89.59.02.75 elisabeth.colas@ac-strasbourg.fr</p>	<p>EE Thérèse, EE Jean Zay, EM Thérèse, EM Brant, EM Pranard, EM Reber, Suivi des équipes éducatives et des ESS des écoles élémentaires et maternelles Furstenberger, 50% des dossiers CDOEA de l'EE Furstenberger</p>
<p>Mme Frédérique Randig</p> <p>Groupe Scolaire Pierrefontaine 25-27, bld de la Marne 68200 MULHOUSE</p> <p>Tél. : 03 89 32 89 17 frederique.buessler@ac-strasbourg.fr</p>	<p>Groupe scolaire La Fontaine, Groupe scolaire Pierrefontaine, EM Prévert, EM Cité, Suivi des équipes éducatives et ESS en cycle 2 à l'école élémentaire Furstenberger, ULIS Furstenberger 50% des dossiers CDOEA EE Furstenberger</p>
<p>Mr Arnaud Edeline</p> <p>EE Pergaud 5, rue Pierre Loti 68200 MULHOUSE</p> <p>Tél. : 03.89.42.62.64 arnaud.edeline@ac-strasbourg.fr</p>	<p>EE Pergaud, EE Matisse, EM Camus, EM Plein Ciel, EM Verne, EM Pergaud</p>

b) Secteurs d'intervention des maîtresses E

Enseignant spécialisé	Ecoles concernées
<p>Mme Noëlle Braunbarth, Maître E</p> <p>EE Thérèse 66, rue Ste Thérèse 68200 MULHOUSE</p> <p>noelle.braunbarth@ac-strasbourg.fr</p>	<p>EE Thérèse, EM Thérèse, EM Cité, EM Reber, EE Furstenberger</p>
<p>Mme Muller Christelle, Maître E</p> <p>Groupe Scolaire Pierrefontaine 25-27, bld de la Marne 68200 MULHOUSE</p> <p>christelle.muller@ac-strasbourg.fr</p>	<p>GS La Fontaine, GS Pierrefontaine, EM Prévert</p>

Enseignant spécialisé	Ecoles concernées
<p>Mme Freudenreich Claudine, Maître E</p> <p>EE Pergaud 5, rue Pierre Loti 68200 MULHOUSE</p> <p>claudine.freudenreich@ac-strasbourg.fr</p>	<p>EE Pergaud, CE2 de EE Matisse, EM Pergaud, EM Camus, EM Jules Verne, EM Plein Ciel</p>
<p>Mme Bosch Frédérique, Maître E</p> <p>EE Matisse 21, rue H Matisse 68200 MULHOUSE</p> <p>frederique.bosch@ac-strasbourg.fr</p>	<p>EE Matisse (sauf CE2), EE Jean Zay, EM Pranard, EM Brant, EM Furstemberger</p>

c) Modalités de fonctionnement

Conformément à l'article D 411-2 du code de l'éducation, une information est donnée à chaque conseil d'école sur l'organisation des aides spécialisées dans la circonscription et dans l'école.

▪ Psychologues scolaires

Conformément à la circulaire n° 90-083 du 10 avril 1990 et celle du 18 août 2014, le psychologue scolaire réalise en concertation avec les parents **les investigations psychologiques comprenant éventuellement les examens et tests psychométriques nécessaires à l'analyse des difficultés de l'enfant et au choix des formes d'aide adaptées.**

Il aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation. Le psychologue scolaire aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il réalise des observations et des bilans psychologiques, analyse et interprète les données recueillies. Il mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents pour mieux comprendre la situation d'un élève, comprendre ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives. Lorsque cela paraît souhaitable, le psychologue scolaire peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école et contribuer, avec l'accord de celle-ci, à la recherche d'une réponse adaptée.

Afin de répondre au mieux à l'ensemble des demandes, dans le respect d'une équité territoriale, un ordre de priorité d'intervention est fixé :

- Prioritairement, **l'ensemble des bilans nécessaires à l'analyse de situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers et aux orientations** (CDOEA, MDPH,...)
- La participation à l'analyse des situations difficiles et durables dans l'école en amont d'une équipe éducative. Cette analyse doit pouvoir prendre appui sur l'expertise et les éventuels bilans à mener.
- La participation des psychologues scolaires à des réunions de synthèse et/ou à des conseils de cycle dans chaque école reste souhaitable. Cependant, il est à noter qu'en fonction de la charge de travail qu'imposent les priorités ci-dessus, il ne leur sera pas toujours possible d'honorer de leur présence ces réunions. Les maîtresses E seront alors les « antennes RASED » des psychologues au cours de ces réunions.
- Participation au Pôle Ressource de la circonscription
- Le suivi psychologique d'élèves qui en auraient besoin n'est possible qu'à la condition que l'ensemble des priorités ci-dessus soient effectuées.

▪ **Maître E**

Les aides spécialisées permettent de remédier à des difficultés mais visent également à prévenir leur apparition chez des élèves dont la fragilité a été repérée. L'aide spécialisée à dominante pédagogique (maître E) est adaptée aux situations dans lesquelles les élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre.

Les enseignants spécialisés **peuvent intervenir directement dans la classe et/ou regrouper des élèves pour des durées adaptées à leurs besoins**. Les maîtres veillent à ce que les élèves concernés ne soient pas privés des enseignements qui leur sont nécessaires.

Il convient donc de ne pas effectuer de sortie de classe lors de nouveaux apprentissages.

Il apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires. Il s'agit, pour le maître E, de prévenir et de repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves et d'apporter une remédiation pédagogique. Le maître E accompagne les élèves en grande difficulté vers la prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe.

Le Maître E participe aux conseils de cycle des écoles d'intervention, en particulier pour la concertation collective sur la prise en charge des difficultés repérées et/ou aux réunions de synthèse dans les écoles où cette pratique est organisée. Dans ce cadre, il peut, en cas d'absence de ce dernier, être le relais auprès du psychologue scolaire de situations le concernant.

L'ordre des priorités d'actions est le suivant, il tient compte d'une évolution possible de celles-ci au cours de l'année scolaire. Les périodes définies ci-dessous se chevauchent volontairement, dans le but de laisser à chacun la flexibilité nécessaire pour adapter les priorités ci-dessous au contexte local :

Début d'année (période 1 à 3)	Période 2 à 4	Période 3 à 5
1. Elèves de CE2 en très grande difficulté dans le domaine du « lire-écrire » et/ou de la numération. 2. Personnes ressources pour les classes de CE1 et CP dédoublés, sans nécessairement prendre en charge les élèves.	1. Elèves de CE1 en très grande difficulté dans le domaine du « lire-écrire » et/ou de la numération. 2. Personnes ressources pour les classes de CP. Dans la mesure du possible, les prises en charge se passent prioritairement dans le cadre de la classe, au profit de temps d'activités décloisonnées. 3. Participation à l'analyse collective des résultats aux évaluations nationales CP-CE1.	1. Actions de prévention auprès d'élèves de GS en difficulté dans l'acquisition des compétences préalables à la lecture. Ces actions doivent débuter AU PLUS TARD en février. 2. Poursuite de l'aide en CP, CE1, pour les élèves qui en ont encore besoin. 3. Participation à l'analyse collective des résultats aux évaluations nationales CP-CE1.

2. Installation d'un pôle ressource de circonscription

a) Finalités du Pôle ressource

Il est constitué d'un ensemble de professionnels travaillant en complémentarité pour l'aide aux élèves et aux enseignants.

En aucun cas, le pôle ressource ne se substitue au travail des antennes RASED.

Objectifs et missions :

Il tente d'apporter du soutien aux professionnels, d'affiner les dispositifs d'aide et essaie de trouver des réponses adaptées lorsque l'équipe enseignante et les premières aides de terrain (de l'antenne RASED notamment), confrontée à une situation de crise pour un élève, n'a pu trouver de réponse à la suite des équipes éducatives.

b) Membres du Pôle ressource

Pour la circonscription de Mulhouse 1, il sera constitué :

D'une partie fixe :

- l'IEN : Mr Vincent MICHELAT
- la CPAIEN : Mme Delphine KAUFMANN
- Les trois psychologues scolaires de la circonscription : Mme Elisabeth COLAS, Mme Frédérique RANDIG, Mr Arnaud EDELINE.
- un directeur d'école : Mr Bernard BECK pour les écoles élémentaires, Mr Fabien MEUNIER pour les écoles maternelles
- De l'enseignante référente : Mme Magali VANARDOIS

D'une partie modulable en fonction des besoins : - un personnel de la santé scolaire, un PEMF, ...

c) Modalités de mise en œuvre

Lorsqu'une situation d'élève ou des difficultés d'enseignants face à certains élèves à besoins éducatifs particuliers semblent se cristalliser et qu'aucune des solutions envisagées en proximité dans l'école ne semble porter ses fruits, un des membres du RASED, ou le directeur d'école, contactera directement l'IEN de circonscription qui se chargera d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Pôle ressource l'étude de cette situation.

Cette année marquant l'installation du Pôle ressource sur la circonscription de Mulhouse 1, un prévisionnel de 4 réunions pour l'année scolaire est prévu. Si un ajustement est nécessaire, il sera fait en cours d'année. De même, une réunion exceptionnelle de ce pôle ressource pourra être fixée, en cas de situations le nécessitant.

La première réunion du Pôle ressource aura lieu :

- **Le jeudi 22 novembre à 9h00 pour les élèves fréquentant les écoles élémentaires**
- **Le jeudi 13 décembre 2018, à 14h00 pour les élèves fréquentant les écoles maternelles.**

Afin d'organiser au mieux cette réunion, les situations pour lesquelles les équipes souhaiteraient l'analyse du Pôle ressource devront être adressées à la circonscription le **15 novembre au plus tard, pour les écoles élémentaires, le 5 décembre pour les écoles maternelles.**

d) Agenda prévisionnel :

	Première réunion	Deuxième réunion	Troisième réunion	Quatrième réunion
Ecoles maternelles	Jeudi 13 décembre 2018 à 14h00	Vendredi 8 février 2019 à 9h00	Vendredi 5 avril 2019 à 14h00	Vendredi 24 mai 2019 à 9h00
Ecoles élémentaires	Jeudi 22 novembre 2018 à 9h00	Vendredi 8 février 2019 à 14h00	Vendredi 5 avril 2019 à 9h00	Vendredi 24 mai 2019 à 14h00

e) Ethique de fonctionnement

Les membres du pôle ressource s'engagent à respecter strictement la confidentialité nécessaire.

Chaque situation étant porteuse d'enjeux humains forts, la bienveillance et l'attention au respect de la personne humaine doivent être au frontispice de chacune de nos réunions.

Les demandes concernant un enseignant, une équipe ou une situation d'école peuvent être élaborées par les enseignants, directeurs, conseillers pédagogiques, membres du RASED et doivent parvenir directement à l'IEN de la circonscription.